



Madrid, le 15 mars 2024

CIRCULAIRE ICCAT n° 02359 / 2024

OBJET : DEUXIÈME RÉUNION INTERSESSIONS DE LA SOUS-COMMISSION 1 (hybride/Natal (Brésil), 22-24 mai 2024)

Suite à la décision récemment prise par la Président de la Sous-commission 1, j'ai le plaisir de vous informer que la deuxième réunion intersessions de la Sous-commission 1 aura lieu du 22 au 24 mai 2024 à Natal (Brésil) et qu'elle se tiendra dans un format hybride. La réunion se tiendra à [SERHS Natal Grand Hotel & Resort](#) (Via Costeira Sen. Dinarte Medeiros Mariz, 6045 - Parque das Dunas, Natal - RN, 59090-002, Brésil). Les heures de réunion seront de 8h30 à 18h00, heure locale, avec, comme d'habitude, des pauses-café de 30 minutes à 10h00 et à 16h00 ainsi qu'une pause-déjeuner de 12h30 à 14h30. Des informations supplémentaires sur les tarifs spéciaux de l'hôtel de la réunion et d'autres hôtels à proximité seront bientôt disponibles sur la [page web des réunions](#).

Les participants qui assistent à la réunion en personne sont priés de consulter les informations relatives aux [visas d'entrée au Brésil](#), pour savoir s'ils ont besoin d'un visa pour se rendre au Brésil. À partir du 10 avril 2024, les citoyens du Canada et des États-Unis devront faire une demande de visa électronique (e-visa) pour entrer au Brésil à des fins de tourisme, de transit ou d'affaires sur le [site web de visas électroniques](#) du gouvernement brésilien.

L'ordre du jour provisoire de la réunion est joint à la présente et a été publié dans le [dossier de documents de la réunion Nextcloud](#), ainsi que tout autre document de la réunion au fur et à mesure de leur réception. Veuillez noter que notre liste de distribution par courriel est limitée. Par conséquent, je vous demanderais de bien vouloir faire circuler cet avis aux délégués susceptibles d'être intéressés.

Afin de pouvoir organiser la réunion hybride avant sa tenue, plus particulièrement en ce qui concerne le nombre de participants en personne, je vous saurais gré de bien vouloir envoyer au Secrétariat, avant le **10 mai 2024**, une liste des délégués qui participeront à la réunion. Toute communication tardive de la délégation officielle pourrait entraîner un retard de l'accès des participants à la réunion et aux documents y afférents. Tous les participants (en ligne et en personne) doivent également s'inscrire à la réunion avant le **13 mai 2024**, en utilisant le formulaire d'inscription en ligne qui sera prochainement disponible sur la [page web des réunions](#).

Des fonds sont disponibles pour couvrir les frais de voyage et de subsistance d'un nombre limité de gestionnaires nationaux d'États en développement qui sont Parties contractantes. Conformément aux [Règles de procédure pour l'administration du Fonds spécial de participation aux réunions](#), adoptées à la réunion de 2023 de la Commission, les demandes doivent être envoyées à ICCAT-Travel@iccat.int au moins **45 jours** avant le début de la réunion (**7 avril 2024**). Les demandes d'assistance financière ne seront pas acceptées après cette date. Toutes les informations relatives aux [Fonds spéciaux de l'ICCAT pour la participation aux réunions de l'ICCAT et le renforcement des capacités](#) sont disponibles sur le site de l'ICCAT. Il est fortement recommandé de visiter cette page web à l'avance et de suivre strictement les protocoles. En particulier, il est nécessaire de remplir entièrement le formulaire d'invitation.

Veuillez agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif



Camille Jean Pierre Manel

DISTRIBUTION :

– **Mandataires de la Commission :**

Président de la Commission : E. Penas Lado

Première vice-Présidente : Z. Driouich

Deuxième vice-Président : R. Chong

Présidents des Sous-commissions 1 à 4

– **Chefs de délégation**

– **Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes**

– **Observateurs**

Président du COC :

Président du PWG :

Présidente du STACFAD :

Président du SCRS :

D. Campbell

N. Ansell

D. Warner-Kramer

C. Brown

Pièce jointe : Ordre du jour provisoire de la réunion (PA1_MAY_01/i2024).

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du rapporteur et organisation des sessions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Examen des plans de pêche, de gestion de la capacité et des DCP soumis par les CPC, y compris les déclarations pour le développement des pêcheries
5. Clés d'allocation et distribution du total admissible de captures (TAC) du thon obèse
6. Examen des limites de capacité potentielles à la lumière de la clé d'allocation
7. Examen des dispositions relatives au calcul des limites de capture visées dans la [Rec. 22-01](#)
8. Examen du TAC et de l'allocation pour l'albacore
9. Examen d'autres mesures relatives à la conservation et à la gestion des thonidés tropicaux
10. Présentation des progrès accomplis par le SCRS concernant l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) pour le listao de l'Ouest (SKJ-W)
11. Autres questions
12. Adoption du rapport et clôture